

liquidation des biens après divorce

Par LILOU28, le 07/12/2009 à 22:01

Bonjour,

Je me suis mariée en aout 2005 sans contrat de mariage. J'avais avant mon mariage acquis une maison en juillet 2000. Suite à mon mariage mon mari, sans me demander mon accord, est allé à ma banque et a racheté un de mes crédit pour la somme de 25000 euros en réglement du fait que je l'avais hébergé et qu'il était normal de me donner cet argent car s'il avait eu à payer un loyer pendant toute ces années il en aurait eu pour bien plus encore. Nous sommes passés en conciliation début avril 2007. A la fin du mois, nous devons passer devant le notaire.

Monsieur me réclame la totalité des 25000 euros, ainsi que la moitié de mon compte épargne logement ouvert depuis 1995.

Pouvez vous m'expliquer à quoi dois-je m'attendre?